

HONORAIRES

Barèmes en vigueur au 02 Juin 2020 - TVA au taux en vigueur de 20 %

Avis de valeur

Avis de valeur en dehors de toute activité d'intermédiation 150 Euros TTC

Transaction Habitation-Commerce-Garage-Terrain (charge acquéreur)

Moins de 50 000 Euros	4 000 € TTC
De 50 000 Euros à 77 000 Euros	8,5 % TTC
De 77 001 Euros à 300 000 Euros	7 % TTC
De 300 001 à 500 000 Euros.....	6 % TTC
De 500 001 à 700 000 Euros.....	5 % TTC
Au-delà de 700 001 Euros.....	4 % TTC
SPECIAL COTE DE BEAUTE	5 % avec un minimum de 6 000 € TTC
De 900 000 à 1 200 000 Euros.....	4 % TTC
Au-delà de 1 200 000 Euros.....	3,5 % TTC

Location

RESIDENCE PRINCIPALE, LOGEMENT VIDE ou MEUBLE

Partagés par moitié entre bailleur et locataire, la part de chacun est de :

Visite.....	3% du loyer annuel hors charges TTC	} Plafond 8 €/M ² pour le locataire
Constitution du dossier	3% du loyer annuel hors charges TTC	
Rédaction du bail	40 Euros TTC	} Plafond 3 €/M ² pour le locataire
Etat des lieux d'entrée : T1/T2	40 Euros TTC	
T3/T4	60 Euros TTC	
A partir du T5	80 Euros TTC	

--- Décret 2014-890 du 6 août 2014 (Honoraires plafonnés à 8 € + 3 € soit 11 € le m²) ---

RESIDENCE SECONDAIRE, LOGEMENT VIDE ou MEUBLE

A la charge du locataire 1 mois de loyer HC TTC

Spécial Résidences LE GRAND CHAI - LA PART DES ANGES

Partagés par moitié entre bailleur et locataire (visite + dossier + bail) :

La part de chacun est de8,37 % du loyer annuel hors charges TTC
(Plafond 8 €/M² pour le locataire)

• **Garages** (à la charge du locataire) 150 Euros TTC

• **Emplacement de parking Résidence ESPACE MARIGNAN** (à la charge du locataire) 100 Euros TTC

• **Locations commerciales ou professionnelles** (à la charge du locataire)

Honoraires (calculés sur le loyer annuel HC)10 % HT (min. de 450 € HT)
Rédaction d'acte uniquement (dans le cadre de la gestion) 1 mois de loyer HC HT

Gestion

Calculés sur les sommes encaissées jusqu'à 1524,49 Euros/an (loyers, charges...)

Reddition mensuelle des comptes..... 9,70 % HT du total encaissé soit 11,64 % TTC
OU Reddition trimestrielle des comptes..... 8,50 % HT du total encaissé soit 10,20 % TTC

Calculés sur les sommes encaissées > à 1524,49 Euros/an (loyers, charges...)

Reddition mensuelle des comptes..... 7,50 % HT du total encaissé soit 9 % TTC
OU Reddition trimestrielle des comptes..... 6,50 % HT du total encaissé soit 7,80 % TTC

Spécial Résidence Le Maine, calculés sur les sommes encaissées

Reddition mensuelle des comptes..... 8 % HT du total encaissé soit 9,60 % TTC
OU Reddition trimestrielle des comptes..... 6,94 % HT du total encaissé soit 8,33 % TTC

Options :

Option Assurance loyers impayés + détériorations immobilières + PJ2,60 % TTC du total encaissé
Option Etat des risques et pollutions 25 Euros TTC
Option Mission Expert Immobilier 25 Euros TTC

Honoraires de rédaction, location à usage d'habitation (hors négociation)

Avenant au bail 150 € TTC à la charge du demandeur
Acte de cautionnement 150 € TTC à la charge du demandeur

MAISON DE L'IMMOBILIER